tion de la margarine ou empêchera l'exportation du produit? Non, car la margarine pénètre toujours, quand elle aura traversé la frontière, être colorée par les fraudeurs.

M. Goussot demande au contraire que les marchands aient le droit de colorer la margarine.

Le citoyen **Basly** dit que si le colorant est nuisible pour la margarine il doit l'être aussi pour le beurre! ceux qui achètent du beurre aiment à avoir un produit coloré en jaune, de même que ceux qui achètent de la margarine aiment à avoir une margarine ayant une couleur agréable.

On a décidé que le beurre et la margarine se vendraient dans des magasins séparés; cela suffit: on ne peut empêcher que celui qui achète de la margarine exige qu'elle ait la couleur qu'il désire. Si on admet le colorant pour le beurre il faut l'admettre pour la margarine.

M. Bourgeois répond que le colorant n'est pas nuisible et n'a que l'inconvénient de tromper sur la nature de la marchandise.

Le citoyen **Bourdo** soutient qu'en adoptant l'amendement de M. Bourgeois, la Chambre condamnerait toute une industrie française. Il faut empêcher et punir la fraude; mais il ne faut pas aller jusqu'à supprimer la margarine.

L'amendement de M. Bourgeois est adopté.

L'amendement de M. Basly, interdisant la coloration du beurre, est repoussé.

L'article 2 est adopté.

L'article 1er est adopté.

M. Cornet combat l'article 3 qui aura pour conséquence de faire disparaître une industrie nationale.

Le premier paragraphe de l'article 3 est adopté.

M. G. Berry combat le deuxième paragraphe de l'article 3 qu'il considère comme une atteinte à la liberté commerciale.

M. **Guillemain** répond que la séparation des deux commerces du beurre et de la margarine est la seule mesure efficace contre la fraude.

Le citoyen **Vaillant** appuie l'amendement de M. Georges Berry.

Une vive discussion s'engage au ce qui concerne l'interdiction faite aux entrepositaires, commerçants et détaillants de beurre de vendre ou de détenir de la margarine.

M. Berry demande la suppression du paragraphe.

MM. **Guillemain** et **Vieger** défendent le texte du projet qui a pour but de prévenir la fraude plutôt que de la réprimer. Notre loi est une loi honnête.

M. **Blondel** proteste au nom de la liberté commerciale. On portera, dit-il, préjudice aux petits commerçants dont la situation est déjà bien difficile. Si on adopte la disposition en question, il faudra interdire d'opérer de tout du café et de la chicorée, de l'huile d'olive et de l'huile d'arachides.

M. **Gerard** demande la suppression des mots « débitant » mais la Chambre ne lui donne pas satisfaction et l'article 3 est adopté sans aucune modification.

Il est donc interdit de fabriquer de détenir ou de vendre simultanément de la margarine et du beurre.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Séance levée à 5 h. 25.

AU SÉNAT

Séance du 2 mars

Présidence de M. **Loubet**, président.

La séance est ouverte à 2 heures 5.

Validation d'élection

M. le comte de Maillé est admis comme sénateur de Maine-et-Loire.

La réforme des boissons

M. du Bernard, au nom de la commission des boissons, dépose le rapport sur le projet de loi concernant la réforme des boissons.

LES SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES

Le Sénat reprend la discussion sur le projet de loi concernant les sociétés coopératives.

L'article 32 dont la commission a rendu la rédaction plus claire est adopté, ainsi que l'article.

M. Marthe réserve pour la deuxième délibération l'amendement qu'il avait déposé sur l'article 35 et qui consistait à supprimer cet article et à frapper les sociétés coopératives de tous les impôts qui existent pour les sociétés commerciales.

M. Barthe. — J'ai reçu hier, des commerçants de la ville de Digne, une dépêche dans laquelle ils se plaignent de la concurrence que leur fait la société coopérative de cette ville. Cette société est composée de 400 fonctionnaires pour une ville de 4,000 âmes.

M. Lecour de Grandmaison. — Le fait est à signaler à M. le ministre de l'Intérieur. 400 fonctionnaires pour 4,000 habitants! (On rit)

M. Fruchier — En ma qualité de sénateur des Basses-Alpes, je compte prendre la parole sur ce fait lors de la deuxième délibération.

M. P. Martin. — Je demande que toute société qui se livre à la fabrication, sauf la panification ne soit pas exemptée de la patente, et je demande que cette addition soit faite.

M. Lourties, rapporteur. — La commission repousse cet amendement qui aurait pour effet de faire intervenir des sommes trop nombreuses dans la loi.

L'amendement est repoussé par 123 voix contre 120, après pointage.

Elections validées

MM. **Bayol**, Le Provost de **Launay** et **Bouveau** sont admis comme sénateurs du Var, des Côtes-du-Nord et de la Creuse.

M. **Trévenec** dépose un rapport sur le projet de loi relatif aux accidents causés par le travail.

Le Sénat reprend la suite de la discussion sur le projet de loi concernant les sociétés coopératives.

Les paragraphes 2, 3 et 4 de l'article 35 sont adoptés.

Le Sénat décide ensuite qu'il passera à une seconde délibération, puis il s'ajourne à jeudi trois heures.

La séance est levée à 5 heures 40.

LA

Grande réunion socialiste

DE SAMEDI

AU THÉATRE DESCHAMPS

L'œuvre de la Municipalité ouvrière de Roubaix. — Conférence de Siauve-Evansy

Dans notre numéro de dimanche nous avons extrait à la hâte le magnifique succès obtenu par notre ami Siauve-Evansy dans son exposé de l'œuvre de la Municipalité ouvrière de Roubaix.

Nous nous proposons aujourd'hui de mettre sous les yeux de nos lecteurs quelques-uns des chiffres cités par l'orateur.

Nous ne pouvons, ou la comprendre, donner in-extenso dans les colonnes de ce journal, le compte-rendu de cette superbe conférence.

Ce compte-rendu in-extenso, fera d'ailleurs l'objet d'une brochure qui sera publiée dans quelques jours.

***

La présidence du citoyen Renard ayant été acclamée à l'unanimité des auditeurs que l'on peut évaluer à 2500, la salle étant bondée — les mêmes auditeurs lui adjugent toujours à l'unanimité — comme assesseurs: les citoyens Lepers et Hétyack.

Le citoyen Renard annonce que la réunion étant publique et contradictoire, les adversaires jouiront du droit absolu de réfutation.

Il engage les citoyens présents à conserver le calme le plus complet et à montrer ainsi à nos adversaires, s'il s'en présente, que notre compréhension aux ouvriers, est égale à la leur si elle ne lui est supérieure.

Ces paroles sont applaudies, ce qui prouve que l'élément ouvrier qui domine dans la salle a conscience de son devoir et ne fera pas mentir le président qui répond de l'ordre.

Le citoyen Renard donne alors la parole à notre ami Siauve.

Conférence de Siauve-Evansy

Siauve rappelle qu'à la suite de sa conférence de Calais où il avait exposé l'œuvre de la municipalité ouvrière socialiste de Roubaix, un journal l'avait en quelque sorte défié de donner semblable conférence à Roubaix.

J'espère, dit l'orateur que puisque j'ai répondu au défi, ceux qui me l'ont porté viendront à honneur de venir ici vérifier des arguments et les chiffres que je vais vous donner.

Après une spirituelle allusion aux « tapeux du Mont-à-Leux » auxquels M. Eugène Motte assimilait dernièrement les huit mille socialistes de Roubaix, l'orateur aborde son sujet.

Passant rapidement sur les préliminaires des élections de 1892 il résume le bilan financier de l'ancienne municipalité qui laissait à sa sortie de l'Hôtel-de-Ville, un en caisse de 446,783.21.

Cet excédent existait-il réellement? Non. Il était grevé par les travaux en cours d'exécution qui dès les premiers jours de la gestion ouvrière entraînèrent une ouverture de crédits de 175,000 fr. dont 25,000 fr. pour l'entretien des lits à l'hôpital, 100,000 pour le nouvel hospice et deux autres crédits de 50,000 fr. chacun.

Quelques jours après, l'excédent n'existait plus, qu'à l'état de rêve.

L'orateur se plaît néanmoins à reconnaître que la gestion de la municipalité réactionnaire fut très honnête au point de vue strictement bourgeois.

Mais les socialistes entrant ne pouvaient opérer de même, obligés qu'ils étaient de réaliser un programme de réformes ouvrières.

La caisse étant vide et les prévisions des anciens budgets ne répondant plus aux nécessités nouvelles, où trouver l'argent nécessaire à l'exécution du programme de Lyon?

Nous allons le savoir.

Nommé le 8 mai, le nouveau Conseil se réunissait pour la première fois le 15 mai, et presque aussitôt il s'occupait de la révision des tarifs d'octrois, assuré qu'il était de trouver là des ressources nouvelles et importantes.

Après un examen minutieux le Conseil s'arrête à une solution qui donnait en prévision:

Une augmentation de recettes de 227,255 fr. 68, atteignant les objets de consommation bourgeoise.

Et une diminution de 78,465 fr. 28, portant sur les objets de consommation ouvrière.

Soit en chiffres ronds 150,000 francs de boni.

Les réactionnaires criaient alors que les collectivores — comme ils nous appellent plaisamment — avaient considérablement augmenté le coût de la vie ouvrière.

C'était une insinuation fausse. Les objets entrant dans la consommation du riche, vendent seuls d'être surtaxés, par exemple les volailles, le gibier, les huîtres...

En 1891 les volailles et le gibier avaient rapporté 3,500;

En 1895 ils rapportèrent exactement 7,000.

Les huîtres en 1891 avaient rapporté 2,045;

En 1895 elles rapportèrent 3,750.

Les fromages de luxe furent frappés d'une taxe plus élevée mais par contre le hollande et le maroille restèrent entièrement dégrevé.

Et cependant lors de la présentation des nouveaux tarifs à l'homologation préfectorale, M. le Préfet du Nord exigeait que le fromage du pauvre fut taxé au même titre que le fromage du riche, mais le Conseil ouvrier refusa énergiquement d'entrer dans cette voie... Les majorations ne produisaient cependant, avons-nous dit, que 150,000 environ.

C'était insuffisant. On chercha des ressources par ailleurs et on en trouva dans les caisses de MM. les Brasseurs! (Rires et applaudissements.)

Les anciennes administrations avaient accordé à MM. les brasseurs un abonnement qui les dispensait de toute surveillance dans leur trafic.

La municipalité socialiste décida de les soumettre à l'exercice.

Les brasseurs protestèrent affirmant que cette mesure ne rapporterait pas plus de 352,000 fr. chiffre de l'abonnement en 1892.

Le 31 décembre le conseil votait cependant l'exercice sur le refus des brasseurs d'accepter un abonnement annuel de 450,000 fr.

Il ne consentaient à payer que 417,945 66

Pourquoi les 66 centimes? (Rires).

En 1893 l'exercice donna 491,304 98.

Le 10 janvier 1894 les brasseurs revenus à de meilleurs sentiments, en présence du résultat atroit, offraient par lettre à l'administration 480,000 francs par an; il n'y avait plus de centimes cette fois (rires).

L'administration refusa et	
En 1894 elle perçut	485,545 03
En 1895	549,195 48
Soit au total pour 1893, 94 et 95	1,516,044 54
Au lieu de 417,945.66 X 3	1,253,836 98
Différence	262,207 56

En résumé les brasseurs ont payé à la ville pendant les quatre années de la gestion socialiste, 3,069,135 86

Pendant les quatre années d'administration réactionnaire, ils n'avaient payé que 2,397,532 33

Soit un excédent de 664,603 52

La municipalité socialiste avait en doublement raison de refuser toute transaction.

Je dis doublement car il y avait dans cette transaction une question de moralité et une question d'intérêt commercial.

Et maintenant que les ressources étaient trouvées, à quoi allait-on les utiliser?

Le Conseil vota d'abord la création d'une étuve à désinfection et ouvrit en même temps un crédit de 8,000 fr. pour la désinfection gratuite du linge des familles ouvrières.

Puis le Conseil s'occupa de l'embellissement de la ville: la voirie fut améliorée, les rues des quartiers ouvriers pavées: d'importants travaux de canalisation furent exécutés, la propreté communale restaurée, embellie et des sommes considérables furent votées pour presser l'adduction de l'eau potable à Roubaix.

L'hygiène publique se ressentit sensiblement de ces améliorations: les chiffres suivants le prouvent:

En 1890 la mortalité fut de 2557 individus sur 112019 habitants.

En 1894 elle n'atteignit que le chiffre de 2257 (300 de moins) pour 121,811 habitants.

Le personnel de la Ville

Le salaire des ouvriers et employés de la ville fut sensiblement augmenté; la solde fut unifiée et portée à 4 fr. par jour.

Les jardiniers, les terrassiers, les cantonniers, les charretiers, les chargeurs, etc. etc., virent ainsi s'augmenter leur journée dans les proportions de 60 à 75 c., ce qui entraîna pour le budget un surcroît de dépenses de 25,000 fr. par an environ

Le Bureau de Bienfaisance

qui de 1888 à 1892 reçut de l'administration 867,000,000 vit le chiffre de sa subvention s'élever de 92, à 96 à 1,075,000 soit une différence de 208,000 fr. — 52,000 fr. par an d'augmentation.

Les filles-mères et les mères de famille nécessiteuses reçoivent maintenant un titre de lait par jour, sous l'ancienne administration les filles-mères n'étaient pas admises au bénéfice du bureau de bienfaisance. Enfin, les femmes veuves, ayant des enfants en bas-âge, sont logées gratuitement dans des maisons appartenant à la ville.

Laïcisation du Bureau de Bienfaisance

L'orateur fait une digression au sujet de la demande par l'administration municipale de la laïcisation du Bureau de Bienfaisance et dit à ce sujet que cette laïcisation a été refusée par ces mêmes républicains qui se pavanent dans les loges maçonniques mais n'hésitent pas à s'incliner bien bas devant les nonnes.

Il rappelle à ce propos l'alliance de 1895 entre ces soi disant républicains et les cléricaux.

Parlant ensuite de l'opposition faite à la distribution du pain du Bureau de bienfaisance au domicile des assistés, sous le ridicule prétexte que les voitures pourraient trouver les assistés absents, il cite une municipalité voisine obtenant cette autorisation.

Les Hospices ont touché 790,000 fr de plus que sous la précédente administration et les Incurables 132,000 fr

Trop serait à dire si l'on voulait s'étendre sur tous les actes de l'administration socialiste.

Et cependant on a accusé les élus ouvriers d'avoir rogné sur la caisse des malheureux! En présence des chiffres cités il faudrait être d'une insigne mauvaise foi pour persister dans ces calomnies.

Les Cantines Scolaires

L'orateur parle alors des Cantines scolaires, une des œuvres les plus belles de la Municipalité ouvrière.

Cette œuvre n'est pas d'innovation socialiste, elle était déjà préconisée par la Convention.

Siauve cite les paroles de Le Pelletier-St-Fargeau appuyé par Cambon et Lakanal.

Mais il a fallu, dit-il, un siècle pour que ces projets entrassent dans la voie des réalisations et c'est un honneur pour la municipalité de Roubaix d'avoir été une des premières à les y faire entrer.

Ainsi s'est affirmé la solidarité communale et devant les résultats obtenus on ne peut s'empêcher de reconnaître que la municipalité ouvrière a bien mérité du prolétariat et de la Révolution — de la Révolution bourgeoise! (Vifs et applaudissements et rires).

Tourcoing en a fait autant, nous répondent nos adversaires. C'est vrai et nous en félicitons sincèrement Tourcoing, mais nous revendiquons hautement pour Roubaix l'initiative de la création des cantines scolaires dans le département du Nord. (Cris: oui, oui et applaudissements prolongés).

Distribution de vêtements

L'orateur parle alors de la distribution des vêtements aux enfants pauvres, œuvre déjà entreprise par la municipalité précédente alors que l'administration de réactionnaire de Monsieur Julien Lagache a fait distribuer pour 1811 francs de vêtements aux enfants des écoles communales et 1336 fr. aux écoles libres la municipalité socialiste a voté pour cette œuvre des sommes dix fois supérieures pour les seules écoles communales.

Ici, Siauve s'élève avec énergie contre la prétention qu'ont les cléricaux de faire profiter les Ecoles libres de ces distributions.

Ces écoles prétendûment libres, dit-il, font un défi à l'Etat laïque, une machine de guerre contre la liberté de penser et nulle municipalité vraiment républicaine ne saurait les favoriser.

Réactionnaires, vous vous êtes insurgés contre la pensée libre, quand vous avez créé ces écoles et quand vous avez forcé les pères de famille qui travaillent dans vos usines à y envoyer leurs enfants.

Car vous ne vous ne vous contentez pas d'embrigader les pères et mères dans vos Notre-Dame de l'Usine, mais vous exigez encore qu'ils vous livrent leurs enfants dont vous rêvez de faire des esclaves de votre classe.

Eh bien, si les travailleurs ne peuvent résister à vos exigences, il est de devoir d'une municipalité ouvrière de ne pas favoriser votre exploitation des jeunes intelligences. (Longue et bruyante d'applaudissements).

***

Siauve rappelle l'opposition préfectorale à la création d'une pharmacie municipale; à l'établissement d'un bureau de renseignements judiciaires gratuits et la sanction donnée par la Chambre sur une interpellation de Guesde au veto de M. le Préfet — parce qu'à la Chambre il y a plus de sous-vétérinaires que de pharmaciens! ajoute-t-il. (Applaudissements).

L'orateur parlant des accusations diverses portées contre les élus ouvriers et des reproches qui leur ont été adressés de ne pas poursuivre devant les tribunaux dit:

Les injures avec lesquelles on a cru les salir les ont grandis;

Ils ont souffert, ils ont été injuriés pour leurs idées. Le peuple le sait et il les vengera mieux qu'eut pu le faire un tribunal.

***

Rappelant l'article du programme de Lyon qui de mande d'appointer les ouvriers pour leur permettre d'occuper les emplois électifs sans rien devoir au patronat, Siauve relate un crème temps le refus de ratification du crédit de 36,000 fr. voté par le conseil ouvrier.

Il dit que Paris accorde 6000 fr. à chacun de ses conseillers. Et il montre le citoyen Carrette administrateur d'une ville où le recensement proclame (1896) accusera certainement une population de plus de 120,000 habitants, ne recevant que 4200 fr., chacun des adjoints 600 fr. et les conseillers se répartissant 1200 fr. sur les 6000 fr. alloués au Maire pour frais de représentation.

***

Après avoir exposé les dernières améliorations apportées au sort des humbles, à la situation des instituteurs, des facteurs des postes, des employés d'octroi, etc.. etc.; l'orateur dit qu'une municipalité qui a accompli une telle œuvre se passe d'éloges.

» Un proverbe indien, ajoute-t-il, prétend qu'on ne jette des pierres que contre les arbres à fruits...

C'est sans doute pour cela que les élus ouvriers ont été si violemment attaqués; mais ces attaques mêmes sont un hommage à leur prévoyance, à leur intelligence et à leur dévouement.

N'y prenons pas garde!

Vous savez, conclue Siauve, ce que vos élus ont fait. Allez et dites partout maintenant ce que vous avez entendu... Dites que l'œuvre socialiste est belle, dites qu'elle défie la critique, dites que la municipalité ouvrière de 1896 perfectionnera encore les travaux de la Municipalité de 1892; mais avant de nous séparer, un vivat pour les élus dont le mandat va bientôt expirer.

Vive Carrette! Vivent ses dévoués collaborateurs! Vive le Parti ouvrier!»

Un tonnerre d'applaudissements salue l'orateur qui n'a pas tenu la tribune moins de deux heures sans lasser un seul instant son auditoire.

Le citoyen Renard se lève alors et après avoir remercié, au nom du Parti ouvrier, le citoyen Siauve, fait appel à la contradiction rappelant le défi lancé à l'orateur après sa conférence de Calais. Il garantit aux contradicteurs les mêmes égards, la même attention, qu'on a observé pour le conférencier socialiste.

Mais personne ne se présente, alors Renard donne lecture de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

« Les 2500 citoyens présents à la réunion du Théâtre Deschamps, après avoir entendu par l'organe du citoyen Siauve Evansy, l'exposé des actes et des réformes accomplies en faveur de la classe ouvrière par la municipalité socialiste, regrettent que les détracteurs des élus ouvriers n'aient pas profité de cette réunion admirable de calme, pour venir réfuter les chiffres et les faits cités par l'orateur.

En s'abstenant de qualifier de parents adversaires, en le désignant au mépris des gens sans parti pris, ils s'engagent à faire tous leurs efforts pour envoyer triomphante, à l'Hôtel de-Ville de Roubaix, la liste du Parti ouvrier qui sera présentée aux prochaines élections.

Ils votent en outre, à l'orateur des félicitations et des remerciements pour l'exposé si clair qu'il leur a fait de la gestion de la municipalité actuelle »

Acclamons, ajoute Renard, l'ordre du jour et la municipalité ouvrière.

La salle entière est debout à ces mots, les casquettes s'agitent, l'enthousiasme est indescriptible.

Le citoyen Catrice clôture cette magnifique soirée par sa chanson nouvelle en patois « L'Intinte des cléricafards, opportunards, patrijotards » qui obtient un légitime succès.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

LES SCANDALES DE LENS

LENS, 2 mars.

La société fraternelle des anciens sous-officiers de Lens et des environs s'est réunie Dimanche soir dans une des salles de l'Hôtel-de-ville de Lens.

Au nombre des décisions prises, signalons celle concernant l'exclusion de la société, de M. Wagon, ancien maire de Lens.

Le brigadier de police Balingon dont nous avons annoncé la suspension pour faits délictueux se rattachant à la gestion financière de la ville de Lens, vient d'adresser sa démission à M. Deligne, maire intérimaire.

***

L'envoyé du ministère de l'intérieur est revenu à Lens lundi matin, continuant son enquête. Il a entendu plusieurs agents de police et quelques fournisseurs de la ville.

BAGARRE DANS UNE ÉGLISE

Paris, 2 mars.

Ce soir, à 10 heures 30, l'abbé Dumont faisait une conférence à l'église St-Vincent-de-Paul, lorsque tout à coup retentit le cri de: Vive l'anarchie, en même temps qu'un groupe d'individus entonnait *La Ravachole*; une bagarre s'en suivit entre les fidèles et les perturbateurs, des coups ont été échangés et plusieurs personnes ont été blessées.

La police, prévenue, intervint et opéra plusieurs arrestations.

LE DOSSIER DREYFUS

Nous avons relaté dernièrement une grave affaire de violation de domicile et d'arrestation illégale exécutées par M le commissaire Dreyfus le 21 septembre de l'an dernier.

Nous nous sommes offert de mettre des noms à la place des lettres A. Y. Z., que nous avons employées par discrétion

Nous avons dit que ces faits avaient donné lieu à une plainte, en bonne forme, près M. le Procureur de la République.

Aujourd'hui nous demandons:

— Si une instruction est ouverte contre le Commissaire Dreyfus?

Nous demandons aussi

— Si le troisième arrondissement de Lille sera plus longtemps en butte aux tracasseries d'un fonctionnaire hystérique.

Il existe des maisons de santé et des salles d'hydrothérapie dans le Nord. Que l'on invite donc M. Dreyfus à aller s'y reposer et quand ce juvénilon aura recouvré ses esprits qu'on le nomme «Central» à Fouilly-les-Oies, mais pour la respectabilité de la société en commandite Abraham, Isaac et Jacob père et fils, et pour la sécurité des honnêtes gens qu'on en débarrasse Lille.

M. Vel-Durand ne pousse certainement pas l'esprit de race jusqu'à couvrir des fonctionnaires qui, par leurs procédés, ont jeté un vilain vernis sur sa « paternelle » administration.

Que M. Vel-Durand agisse donc puisque le Parquet paraît vouloir rester indifférent.

A Fouilly-les-Oies, M. Dreyfus trouvera tout ce qu'il lui faut. Il y a même des Mascottes, à ce point nombreuses qu'il pourra aisément y recruter un corps de garde. Il n'aura que l'embarras du choix.

Dernière Heure

On nous annonce que M. Dreyfus aurait demandé son changement de résidence.

Aurait-il agi de son propre mouvement ou sur ordre? Nous ne savons; mais ce qui est certain c'est que cet homme au flair délicat (parce que, sans doute, il a le nez singulièrement allongé depuis quelques jours), vient de changer de domicile.

C'est comme nous vous le disons: il a enlevé ses larves de la rue de Fives!..

Quelqu'un lui demandait:

— Mais pourquoi nous quittez-vous précipitamment! Nous dormions si tranquilles sous votre aile!...

— J'ai assez longtemps, répondit Dreyfus, « bouffé » (sic) l'air empuanti (sic) du « Réveil » pour donner à mes poumons des parfums plus champêtres (sic!..) D'ailleurs, ces gredins du *Réveil* sont capables de me faire assassiner!!!

Cet élégant langage que nous ne rapportons qu'avec les réserves d'usage bien entendu, prouve surabondamment que les socialistes ne vivent pas seulement de « scandales » mais aussi de viande de porc. Quelque dégoûtant que ce soit, c'est toujours plus nutritif que le cocaïne!

Donc, M. Dreyfus a hâte plus la rue de Fives. C'est dommage. Mais il y a toujours ses bureaux. C'est trop!

A cet estomac délicat, à ce nez qui parle — mais que l'on est obligé de moucher — il faut des parfums champêtres — du foin coupé, de la luzerne séchée, des choux en fleur.

Qui lui donnera tout cela?

M. Isaac Levaillant, pardine!

— Qu'est-ce que M. Isaac Levaillant?

— Un trésorier-payeur général dont, à propos d'une scandaleuse histoire, nous l'avons dit, — l'histoire Schwob, — et qui, dans sa retraite, a emporté ses indemnités.

C'est donc M. Isaac Levaillant qui, nous ayant doté de Dreyfus, nous en débarrassera.

Il aura droit à toute notre reconnaissance, mais ce pas contre-balancera du trois-sixième arrondissement de Lille?

Eh bien, nous ne tarderons pas à regretter notre Dreyfus, car, Dreyfus parti, les « scandales », mettent la rigolade. Aussi en l'accompagnant à la gare, nous pourrons psalmodier l'air lugubre:

Adieu, pauvre Carnaval
Tu t'en vas...

si M. Dreyfus n'était pas un végétarien taronche qui, de lui-même, s'est interdit jusqu'aux plaisirs de la Mi-Carême.

ARGUS

— XX 327. — Adressez votre réclamation au procureur de la République. Les faits en valent la peine. Ensuite nous verrons s'il y a lieu de nous en occuper.

— Emile B. — Non! Voyez M. le Préfet.

FEUILLETON N. 9

Cent ans après

OU L'AN 2000

PAR

Edward Bellamy

Le procédé des grandes agglomérations du capital, le système des monopoles, auquel on avait fait une résistance si désespérée et si vaine, furent enfin reconnus dans leur véritable nature.

« Il suffisait de compléter l'évolution logique pour ouvrir un âge d'or à l'humanité.

Dans les premières années du vingtième siècle, l'évolution reçut son couronnement par la consolidation définitive du capital de la nation entière. L'industrie et le commerce tout entiers, arrachés aux mains des syndicats privés, irresponsables, qui les conduisaient au gré de leurs caprices et de leurs intérêts, furent désormais confiés à un syndicat unique travaillant dans l'intérêt commun.

La nation forma une grande et unique corporation dans laquelle s'absorbèrent toutes les autres, elle devint le seul capitaliste, le seul patron, le monopole final qui englobait tous les monopoles, grands et petits, monopoles de travailleurs, d'économies, dont tous les citoyens eurent leur part. En un mot, le peuple des Etats-Unis prit la direction de ses propres affaires, comme cent ans auparavant il avait pris celle de son propre gouvernement; il s'organisa pour l'industrie, sur le même terrain où il s'était jadis organisé pour la politique.

C'est ainsi que bien tardivement, dans l'histoire du monde, eut reconnu cette éclatante vérité que rien n'est plus essentiellement l'affaire du peuple que le commerce et l'industrie, puisque sa vie en dépend. Les confier à des particuliers, qui en profitent, est une folie du même genre, mais bien plus fatale que celle qui consiste à remettre les rênes de l'Etat à des rois, à des nobles, qui s'en servent pour leur gloire personnelle.

— Un changement aussi extraordinaire que celui que vous décrivez n'a pu s'effectuer sans une grande effusion de sang, sans des convulsions terribles? dis-je.

— Au contraire, répondit le docteur Leete, il n'y eut de violences d'aucune espèce. Le changement avait été prévu, escompté longtemps à l'avance. L'opinion publique était mûre, le gros du peuple conquis à l'idée.

Il était plus possible de s'y opposer, ni par la force, ni par les arguments. D'un autre côté, le sentiment public envers les grandes compagnies et leurs suppôts avait perdu toute amertume, depuis qu'on avait compris la nécessité comme un châtiment, une phase de transition dans l'évolution du vrai système industriel.

Les adversaires plus acharnés des grands monopoles étaient désormais forcés de reconnaître quels services précieux et indispensables ceux-ci avaient rendus dans l'éducation économique du peuple, jusqu'au moment où il pourrait assumer le contrôle de ses propres affaires.

Cinquante ans auparavant, la consolidation générale de l'industrie du pays, sous un contrôle national eût paru pour une expérience téméraire aux plus hardis. Mais, par une série de leçons de choses, vues et étudiées de tous, les corporations avaient ouvert au peuple, à ce sujet, des horizons entièrement nouveaux. Pendant des années ont avait vu des syndicats manier des ressources plus grandes que celles de certains Etats, diriger le travail de centaines de mille ouvriers, avec une force productive et une économie impraticables par des opérations plus restreintes. On avait fini par reconnaître comme un axiome que, plus une affaire est grande, plus les principes qui doivent la régler sont simples; la machine est plus précise que la main, et une organisation savante remplace avec avantage l'œil du maître.

Ainsi il arriva que, grâce aux corporations dites-mêmes, le jour où l'on proposa que la nation assurât leurs fonctions, cette proposition ne parut nullement impraticable, même aux plus timides.

Assurément, c'était un pas qui menait au delà de tout ce qui s'était vu jusqu'à ce jour, une génération plus large.

Mais, le seul fait que la nation resterait seule debout de toutes les corporations préexistantes levaient bien des difficultés, contre lesquelles avaient dû lutter les monopoles particuliers.

VI

Le docteur Leete avait cessé de parler, et moi je me taisais, essayant de me faire une idée générale des changements survenus dans la société par suite de la prodigieuse révolution qu'il venait de me dépeindre.

Finalement, je m'écriai:

« Quelle extension formidable ont dû prendre les fonctions du gouvernement!

— Extension!... Où voyez-vous donc une extension?

— Dame! de mon temps, on estimait que les fonctions du gouvernement se bornaient strictement à maintenir la paix au dedans et à protéger les citoyens contre l'ennemi public.

— Hé! pour l'amour de Dieu! s'écria le docteur, qui est-ce donc l'ennemi public? Est-ce la France, l'Angleterre, l'Allemagne, ou bien la faim, le froid et le dénuement? De votre temps, les gouvernements n'hésitaient pas, pour le moindre malentendu international, à mettre la main sur des centaines de milliers de citoyens, à les livrer à la mort et à la mutilation, gaspillant leurs trésors comme de l'eau claire, et cela le plus souvent sans aucun bénéfice imaginable pour les victimes.

« Maintenant, nous n'avons plus de guerres et nos gouvernements n'ont plus d'armées; mais, pour protéger chaque citoyen contre la misère, le dénuement, et pourvoir à ses besoins physiques et intellectuels, l'Etat se charge de diriger son travail pendant un nombre d'années déterminé. Non, monsieur West, je suis certain qu'après avoir réfléchi, vous comprendrez que c'était de votre temps et non du nôtre, que les fonctions gouvernementales avaient pris une extension exorbitante. Aujourd'hui, les hommes n'accorderaient pas à leur gouvernement autant de pouvoir pour les plus nobles entreprises, qu'ils lui en donnaient alors pour les plus désastreuses.

— Trêve de comparaisons, dis-je. La démagogie et la corruption de nos hommes publics eussent été considérées, de mon temps, comme des obstacles insurmontables à tout projet leur attribuant la direction des industries. Aucun système ne nous aurait semblé plus funeste que de charger des politiciens du contrôle de la production des richesses nationales. Les intérêts matériels du pays n'étaient déjà que trop le jouet des partis qui se renvoyaient la balle!

— Sans doute, vous aviez raison, dit le docteur, mais tout cela est changé. Nous n'avons ni partis, ni politiciens, et, quant à la démagogie et à la corruption, ces mots n'ont plus qu'une signification historique.

— La nature humaine a donc beaucoup changé?

— Nullement, mais les conditions de la vie humaine ont changé et avec elles les motifs des actions humaines. L'organisation de la société n'offre plus une prime à la bassesse.

Mais ce sont de ces choses que vous ne comprendrez que peu à peu, lorsque vous nous connaîtrez mieux.

— Mais vous ne m'avez toujours pas dit comment vous avez résolu la question du travail? Jusqu'ici, nous n'avons discuté que la question du capital. Quand la nation se fut attribué la direction des usines, des manufactures, des chemins de fer, des fermes, des mines et, en général, des capitaux du pays, la question du travail était encore en suspens. En assumant les responsabilités du capital, la nation avait également assumé les difficultés de la position d'un capitaliste.

— Erreur, dit le docteur, dès que la nation prit les responsabilités, les difficultés s'évanouirent. L'organisation nationale du travail, sous une direction unique, était la solution complète du problème qui, dans votre temps et sous votre système paraissait, à juste titre, inextricable. Quand la nation fut devenue le seul patron, tous les citoyens devinrent des employés entre lesquels on répartissait le travail selon les besoins de l'industrie.

— En somme, vous avez appliqué le principe du service militaire universel à l'organisation du travail.

(A suivre)